Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 089-248900938-20240404-HAB_2024_18-DE

N°HAB/2024/18

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers
		communautaires
Date d'affichage de la	22 mars 2024	Effectif légal : 49
convocation :		En exercice : 49
		Présents : 37
		Votants : 49

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingtquatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS:

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER

M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD

Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT

M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY

M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ

M. Bernard MORAINE, pouvoir à M. Nicolas SORET

Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER

M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS

M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT

M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT

Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY

Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Nouveau règlement des aides à l'amélioration de l'habitat Jovinien

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID: 089-248900938-20240404-HAB_2024_18-DE

HAB/2024/18	Conseil communautaire du
	4 avril 2024

Objet : Nouveau règlement des aides à l'amélioration de l'habitat Jovinien (voir nouveau règlement en pièce jointe)

Le vice-président expose qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement des aides à l'habitat « Aide aux propriétaires occupants » afin de rester cohérent avec le dispositif de l'Etat « Ma Prime Rénov' ». Il est également proposé d'élargir le dispositif des aides de la Communauté de Communes du Jovinien actuel afin d'encourager la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire au-delà du Programme d'Intérêt Général (PIG) en cours pour les ménages de la première tranche des ressources supérieures ainsi qu'aux bailleurs. Ce nouveau règlement peut être mis en place à budget constant en utilisant l'enveloppe auparavant consacrée aux rénovations BBC dans le cadre du conventionnement avec la Région BFC, et arrivée à son terme.

VU la compétence « Politique du logement et du cadre de vie — Création, gestion et animation de la Maison de l'habitat du Jovinien » de la Communauté de Communes du Jovinien, conformément à ses statuts,

VU la délibération HAB/2022/29 portant mise à jour du règlement des aides à l'habitat « aide aux propriétaires occupants »,

VU la réunion de la commission habitat en date du 12 février 2024,

VU le projet de nouveau règlement des aides à l'amélioration de l'habitat Jovinien,

VU l'exposé du vice-Président,

VU la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour: 49 Contre: 0 Abstention: 0

- -ACCEPTE le règlement des aides à l'amélioration de l'habitat Jovinien tel qu'annexé,
- -DIT que le précédent règlement des aides à l'habitat « Aide aux propriétaires occupants » est abrogé,
- -AUTORISE le Président ou son représentant à signer le présent règlement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme, Le Président

Nicolas SORE

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND